



REGLES DE VIE

SE RESPECTER SOI-MEME ET RESPECTER LES AUTRES

- ✚ Respecter les adultes et les camarades en actes et en paroles
- ✚ Etre poli
- ✚ Etre honnête, dire la vérité
- ✚ Respecter les règles de sécurité
- ✚ Respecter les horaires
- ✚ Travailler à l'école
- ✚ Obéir aux personnes qui m'encadrent
- ✚ Porter une tenue correcte et adaptée au travail scolaire
- ✚ Circuler calmement dans les bâtiments
- ✚ Ne pas apporter/manger de chewing-gum ou autres sucreries
- ✚ Avertir un adulte en cas de mal-être (de l'élève ou d'un camarade)

RESPECTER LE MATERIEL ET L'ENVIRONNEMENT

- ✚ Respecter et participer à l'entretien du matériel, la propreté des locaux, des sanitaires, de la cour...
- ✚ Respecter l'environnement et économiser l'eau, l'électricité, le papier...
- ✚ Porter des vêtements marqués à son nom et avoir une tenue appropriée pour l'école.
- ✚ Les **téléphones portables** ainsi que les **montres connectées** ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
- ✚ Les objets extra-scolaires, l'argent, les objets de valeur sont interdits dans l'établissement.

L'école ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations commis à l'intérieur de l'établissement. Aucune assurance ne couvre ce risque. Tout sera mis en œuvre pour en trouver les auteurs et envisager la réparation.

LES RECREATIONS

- ✚ Partager les jeux à tour de rôle et accepter tout le monde
- ✚ Respecter les règles du jeu, être fair-play
- ✚ Ne pas jouer dans les toilettes
- ✚ S'abriter sous le préau quand il pleut et rester calme
- ✚ Ne pas rentrer dans les classes sans autorisation
- ✚ Ne pas sortir de l'enceinte de l'école

LES MANQUEMENTS A CES REGLES FERONT L'OBJET DE SANCTIONS

- ✚ Présenter des excuses
- ✚ Faire un travail supplémentaire, compensatoire ou de copie
- ✚ Avoir un mot à faire signer par les parents
- ✚ Payer ce qui a été cassé
- ✚ Rédiger un texte sur mon attitude
- ✚ Etre isolé
- ✚ Etre convoqué par le chef d'établissement et/ou par un enseignant, avec ou sans la présence des parents selon la situation.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves et/ou répétitives, la situation est soumise à l'équipe éducative qui analyse la situation et envisage les suites. L'équipe peut alors convoquer la famille et dispenser avertissements, retenues ou sanctions allant jusqu'au retrait provisoire de l'école de l'enfant en question, ou à une décision de changement d'école avec accord de l'inspecteur. Dans ce cas, des contacts avec la famille doivent être maintenus pour favoriser au plus vite la réinsertion de l'élève.

Signature de l'enfant

Signature du parent 1

Signature du parent 2